

BAnQ-Québec / CN301, S32 / Dépôt d'un abandon de terre située au lieu appelé « Les trois ruisseaux » en la seigneurie de la Rivière du Loup par Louise Bernier, veuve de Alexandre Karouac, comme tutrice de ses enfants issus de leur mariage, à Maurice Blondeau dit Verbois, 24 janvier 1739 (insinué le 11 mars 1740 à la Prévôté de Québec) / Fonds Cour supérieure, District judiciaire de Québec, Série Nicolas Boisseau. (Microfilm : 4M01-1373, images 1487 à 1489)

Pardevant nous Soussigné Missionnaire de St Ignace
a été Présent en Sa Personne Louise Bernier veufve
de defun le sieur Alexandre Karouac, laquelle comme
tutrice de ses Enfants issus de leur mariage Elu
Par le Père Simon Foucault missionnaire de St Ignace
autorisé par cet Esfet Par Monsieur de Lintendant
aurait ce jourd'huy Renoncé Et Renonce par ces Présentes
voyant que son defunt Maris ne luy a Rien laissé
Et quelle Est obligé de vivre avec Sa famille et Jacques
Rodrigue Son Beau Père, à la Seigneurie que le sieur
Maurice Bondeau dit verbois appelé les trois ruisseaux
Etant dans la Seigneurie de la Rivière du Loup. Et En
Remet des a present ledit Sieur Blondeau E possession
acceptant de laditte Louise Bernier veufve Karouac labandon
qu'elle luy En fait, voyant les dits mineurs Les Enfans
Et Elle Sans aucuns moyen pour payer ledit Sieur Blondeau
a Repris Et accepte laditte terre Et en quitte Et décharge
laditte veufve Et Ses mineurs, Et ainsy a Eté a resté
Entre lesdites parties, Car ainsy cela Promettant cela
obligeant cela fait Et Passe au Presbitaire de St Ignace
le vingt quatrième janvier mil Sept cent trente neuf
En presence de Jacques Bernier Et François Caron qui ont
Signé avec nous La veufve ayant déclarés ne le Sçavoir
de ce interpellée Suivant Lordonnace Lecture faite.

Jacques Bernier Père Simon Foucault ptre
François Caron

**Lacte de lautre part a été déposé En l'Etude du Notaire
Royal en la prevoste Soussigné par le Sieur Dupéré
lequel a requis acte du Depost qu'il En fait
En Nos mains a Quebec le 11 mars 1740 Et
a signé/.**

Dupéré = = Bernier

***Recherche : Clément Kirouac
Déchiffrement : Guy Perron, paléographe***

BAnQ-Québec / CN301, S32 / Dépôt d'un abandon de terre située au lieu appelé « Les trois ruisseaux » en la seigneurie de la Rivière du Loup par Louise Bernier, veuve de Alexandre Karouac, comme tutrice de ses enfants issus de leur mariage, à Maurice Blondeau dit Verbois, 24 janvier 1739 (insinué le 11 mars 1740 à la Prévôté de Québec) / Fonds Cour supérieure, District judiciaire de Québec, Série Nicolas Boisseau. (Microfilm : 4M01-1373, images 1487 à 1489)

11 mars 1740.
6
N^o 742.
L'adieu En la p^{re} feuille est
abandonne Louis Bernier V. Alexandre
Karouac, f. l' d^{re} seigneurie de la Rivière du Loup
au M^{re} Maurice Blondeau, T^{re} p^{re} v^{re} l^{re}
qu'on a le mineur de p^{re} le 11 mars 1740

Recherche : Clément Kirouac

Numérisation : François Kirouac

BAnQ-Québec / CN301, S32 / Dépôt d'un abandon de terre située au lieu appelé « Les trois ruisseaux » en la seigneurie de la Rivière du Loup par Louise Bernier, veuve de Alexandre Karouac, comme tutrice de ses enfants issus de leur mariage, à Maurice Blondeau dit Verbois, 24 janvier 1739 (insinué le 11 mars 1740 à la Prévôté de Québec) / Fonds Cour supérieure, District judiciaire de Québec, Série Nicolas Boisseau. (Microfilm : 4M01-1373, images 1487 à 1489)

L'ordonnant nous soussigné, Missionnaire de St Jgnac
 de la Paroisse de la Rivière du Loup, Louis Bernier, veuve
 de feu le sieur Alexandre Karouac, laquelle comme
 tutrice desdits enfants issus de leur mariage l'hi
 Paul Pontimon foraine missionnaire de St Jgnac
 aut hois é pour cet effet Par Monsieur de l'Intendant
 averti aujourd'hui Renoué et Renoué par les Présentes
 voyant quelle qu'on deffunt étoit resté à son laïse
 et quelle est obligé de vivre avec la famille d'ici jusque
 Rodrigue l'ordonnaire, al'assigneurie que l'édit
 manne Blondeau dit Verbois appelle les trois ruisseaux
 étant dans la seigneurie de la Rivière du Loup, et en même
 Remet des apurent l'edit sieur Blondeau Exposition
 acceptant de la dite Louis Bernier, veuve Karouac l'abandon
 quelle luy enfant, voyant les dits mineurs les enfants
 et elle sans aucuns moyen pour payer, l'edit sieur Blondeau
 accepté et accepte, la dite terre et l'enguelle et de charge
 la dite veuve et les mineurs, et ainsi acte assesté
 Entre les dites parties, l'ordonnant et la Promettant et
 obligant se fait et Paste au Probitaire de St Jgnac
 le vingt quatre me j'annier mil sept cent trente neuf
 En Prison de Jacques Bernier et François Caron qui ont
 signés avec nous L'ordonnant ayant de claires relations
 de cej'été j'attesté l'ordonnance l'ordonnance faite
 Jacques Bernier Pontimon foraine

BAnQ-Québec / CN301, S32 / Dépôt d'un abandon de terre située au lieu appelé « Les trois ruisseaux » en la seigneurie de la Rivière du Loup par Louise Bernier, veuve de Alexandre Karouac, comme tutrice de ses enfants issus de leur mariage, à Maurice Blondeau dit Verbois, 24 janvier 1739 (insinué le 11 mars 1740 à la Prévôté de Québec) / Fonds Cour supérieure, District judiciaire de Québec, Série Nicolas Boisseau. (Microfilm : 4M01-1373, images 1487 à 1489)

Lade de l'autre part a été déposé l'Etat du No.
Royal en la province de 'Sousigne' par le Sr. Dupere
lequel a obtenu acte du dépôt qu'il en fait
En Nosse main a Québec le 11 mars 1740 le
assigne / Dupere = Boisseau

Recherche : Clément Kirouac

Numérisation : François Kirouac